

Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD)

En partenariat avec la Société des gens de Lettres (SGDL)

Lundi 23 Juin 2014

ALERTE SUR LA CONDITION DE L'AUTEUR !

RETOUR SUR LE NOUVEAU CONTRAT D'ÉDITION

Arald – 25, rue Chazière – 69004 Lyon

Journée d'information à destination des auteurs, éditeurs, bibliothécaires...

[Inscription en ligne obligatoire](#)

9h30 – Accueil des participants

9h45-11h30 – Alerte sur la condition de l'auteur !

Présentation des dossiers qui menacent la situation sociale et économique des auteurs, par **Geoffroy Pelletier**, directeur général de la Société des gens de lettres (SGDL), et **Marie Sellier**, auteur, présidente du Conseil permanent des écrivains (CPE).

Le 18 mars 2014, dans un communiqué, les associations et sociétés d'auteurs du Conseil permanent des écrivains (CPE) s'inquiétaient de l'accumulation de décisions, de rapports et de réformes qui viennent fragiliser les principes du droit d'auteur et la situation sociale, fiscale et économique des auteurs :

- une incertitude grandissante sur les revenus des auteurs tant pour l'imprimé que pour le numérique ;
- une réforme du régime social des auteurs qui soulève de nombreuses interrogations ;
- une augmentation considérable des cotisations pour la majorité des auteurs, qui génère des inquiétudes quant à l'ouverture de droits (cotisation vieillesse, cotisation retraite complémentaire, cotisation formation continue...);
- une hausse injustifiée de la TVA sur les revenus de droits d'auteur (de 5,5% à 10% en moins de deux ans), alors que la TVA sur le livre a baissé et sans qu'il y ait eu de revalorisation de la part TVA des droits d'auteur couvrant les frais professionnels ;
- une fin de non-recevoir pour le retour à une franchise fiscale censée couvrir l'ensemble des frais professionnels, comme c'est le cas pour de nombreuses professions artistiques ;
- une possible remise en cause du droit d'auteur au niveau européen.

... / ...

12h-13h – Retour sur le nouveau contrat d'édition

Par **Marie Sellier**, auteur, présidente du Conseil permanent des écrivains (CPE), et **Valérie Barthez**, responsable juridique de la Société des gens de lettres (SGDL).

L'accord cadre auteurs/éditeurs sur le contrat d'édition, signé le 21 mars 2013, prévoit une adaptation des dispositions actuelles à la cession des droits numériques et renforce certaines obligations de l'éditeur pour la cession des droits imprimés. Cet accord professionnel est très favorable à l'équilibre des relations entre auteurs et éditeurs et fondateur pour l'édition à l'ère du numérique.

Cet accord très attendu, qui implique par ailleurs une modification du code de la propriété intellectuelle (CPI), devrait être présenté à l'agenda parlementaire cet automne. Un changement important pour les auteurs, mais aussi pour les éditeurs...

Plus d'informations sur le nouveau contrat [sur le site de la SGDL](#).

13h – Fin de la matinée

14h-18h – Consultations individuelles pour les auteurs, avec Valérie Barthez

Inscription préalable auprès de Philippe Camand.

Valérie Barthez, responsable juridique de la SGDL, est disponible pour des consultations individuelles (30 minutes maximum) sur des points de contrats ou des questions juridiques.

Pour participer à cette journée, merci de vous inscrire en ligne :

<http://www.arald.org/admin/limesurvey/index.php?sid=65989>

Informations :

Philippe Camand – ARALD

p.camand@arald.org

25 rue Chazière – 69004 Lyon

04 78 39 58 87



Rhône-Alpes Région

SGDL